

Le Concours photo « Image de Jette in Beeld » est organisé par la commune de Jette, GC Essegem et CC Jette.

Le thème du concours est « Typiquement Jette ».

Nous souhaitons voir des photos de Jette au quotidien et plus précisément des photos originales qui caractérisent le village, la nature, les bâtiments, les personnes actives et/ ou les activités sur le territoire de Jette.

Art. 1 Engagement

Chaque participant s'engage à respecter le règlement présent, articles 2 à 8.

Art.2 : Conditions de participations

Sont autorisés à participer :

- Les personnes résidant à 1090 Jette, toutes nationalités confondues.
- Les participants doivent avoir au minimum 12 ans.
- Si le participant est mineur, il participe sous la responsabilité de ses parents. Le mineur indiquera le parent responsable lors de son inscription.
-

Art.3 Ne sont pas admis à participer :

Les membres du jury ainsi que toute personne (physique et morale) qui fait appel à eux pour la réalisation de ses photos dans le cadre du concours.

Art.-4 : Conditions de recevabilité des candidatures

Pour être considérée comme recevable, chaque candidature doit :

- contenir 3 photos récentes qui caractérisent le village, la nature, les bâtiments, les personnes actives et/ ou les activités sur le territoire de Jette,
- Respecter le thème et envoyer des photos de bonne qualité minimum : 300dpi et 3000x2000 pixels,
- indiquer le lieu et le date de la photo,
- être envoyée entre la 1^{er} avril et le 30 juin 2018. Les trois photos doivent être remises durant cette période par mail (We Transfer) à cultuur@jette.irisnet.be, ou remises au service sur CD ou clé USB au service Culture Néerlandophone de la Commune de Jette,
- contenir une description détaillée de la démarche artistique ainsi que la raison pour laquelle cette photo caractérise Jette : maximum une page A4 par photo.
- Respecter la loi sur la protection de la vie privée

Art.5 : Un participant par candidature

- être unique : chaque participant ne peut déposer qu'une seule candidature.

Art. 6: Le jury

Les décisions du jury sont souveraines.

Le jury est composé des personnes suivantes:

- un représentant du service communication de Jette : **Tom Holderbeke**
- un représentant du service culturel Bicommunautaire : **Michel Walgraeve**
- un représentant du GC Essegem : **Ilse Verbeke**
- un représentant du CC Armillaire : **Amik Lemaire**

- un photographe professionnel qui sera désigné ultérieurement
- Christophe Carpentier** est désigné comme secrétaire du jury.

Art.7: Notification

- Les artistes sélectionnés seront informés personnellement des résultats dans le courant du mois de septembre 2018,
- Une date sera choisie en concertation avec les artistes pour l'organisation de l'exposition,
- Les gagnants du concours seront annoncés durant l'inauguration de l'exposition,
- Les gagnants verront leurs photos immortalisées dans le tunnel de la gare.
-

Art.8: Notifications et droits d'auteurs

- En participant à ce concours, le candidat prend connaissance et accepte le règlement.
- Les œuvres réalisées restent la propriété de l'auteur mais elles peuvent être utilisées par la commune, GC Essegem et CC Armillaire.
Exemple d'utilisation des photos par la commune: expositions, communiqué de presse et dossiers, apparition dans un journal, sur un site web et différents canaux médiatiques, dans diverses publications de la Commune de Jette, GC Essegem et CC Armillaire.